MOT DE LA VICE-PREMIER MINISTRE, MINISTRE DU PLAN, REPRESENTANT DU PREMIER MINISTRE EMPECHE, A L'OCCASION DE LA COMMEMORATION DE LA JOURNEE AFRICAINE DE LA DECENTRALISATION (JADDL), LUNDI 10 AOUT 2020

Messieurs les Vice-Premiers Ministres,

Mesdames et Messieurs les Ministres d'Etat,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Messieurs les Ministres Délégués,

Mesdames et Messieurs les Vice-Ministres,

Messieurs les Membres des Corps Diplomatiques et Consulaires en R.D Congo,

Messieurs les Membres des Organismes Partenaires Techniques et Financiers de la RD Congo,

Messieurs les Secrétaires Généraux des Ministères Sectoriels,

Madame la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Péréquation,

Monsieur le Directeur Général de la Caisse Nationale de Péréquation,

Distingués Invités, Mesdames et Messieurs, à vos titres et qualités.

L'Union Africaine (UA) s'est fixée depuis 2013 des objectifs de développement consignés dans plusieurs agendas continentaux ou internationaux. Dans l'ensemble, elle promet la mise en œuvre des actions fortes visant, d'une part, à établir la sécurité et la libre circulation des personnes et des biens sur l'ensemble du continent, et d'autre part, à améliorer la qualité de la vie des populations en Afrique sur la base de l'exploitation et de la gestion judicieuse de leurs richesses naturelles ainsi que des retombées des progrès technologiques.

L'agenda 2063 place les populations africaines au centre de tous les efforts qui sont déployés sur le continent afin d'assurer leur participation à la transformation structurelle et à l'édification des sociétés humaines pacifiques et plus inclusives. L'accent est mis sur l'autonomisation des femmes dans tous les domaines de l'activité humaine et sur la création d'un environnement propice aux enfants et aux jeunes d'Afrique.

En plus, le Nouvel Agenda Urbain engage la communauté internationale à réaliser d'une part, l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°11, qui vise à doter l'Afrique des villes et des établissements humains sains, sûrs, inclusifs et durables.

Dans ce sens, l'accès à des systèmes de transport, à un logement, à l'assainissement des services de base adéquats, sûrs, accessibles, viables et à un coût abordable, y compris dans les quartiers de taudis, sont autant de défis à relever. En outre, tous les pays doivent se doter des capacités en matière de planification et de gestion participative, intégrée et durable des établissements humains dans le but de parvenir à une urbanisation durable pour tous.

D'autre part, l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°16, qui vise la réduction de la violence, la maltraitance et exploitation infantile, la criminalité, la prévention et lutte contre la corruption, le renforcement de l'état de droit et l'accès à la justice.

La réalisation de ces engagements appelle l'Afrique à faire taire les armes sur le continent en vue de parvenir à une Afrique sans conflits où vivre en paix est une réalité pour tous.

A l'avènement de l'Union Africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration d'Accra de 2007 sur le Gouvernement de l'Union comme leitmotiv de leurs actions communes qui relève l'impérieuse nécessité d'associer les populations et la diaspora africaines au processus d'intégration économique et politique de notre continent afin que l'Union Africaine soit une Union des peuples et non une simple « Union des États et des Gouvernements ».

A cet égard, les Chefs d'État et de Gouvernement réunis au Sommet de Malabo, en République de Guinée Équatoriale, en juin 2014, ont adopté la Charte Africaine des valeurs et principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

Cette Charte est un véritable instrument juridique fédérateur adopté par les dirigeants des États Africains au plus haut niveau, en vue d'encourager l'adoption de la gestion décentralisée des affaires publiques. Elle confirme les collectivités territoriales (Entités Territoriales Décentralisées, ETD en RDC) comme des partenaires privilégiés des gouvernements nationaux dans la promotion du bienêtre des populations à la base.

Ladite Charte africaine des valeurs et principes de la décentralisation, en son article 20 alinéa 4, institue la commémoration de la Journée Africaine de la Décentralisation et Développement Local (JAD), le 10 Août de chaque année.

Cette Charte demande aux Etats parties de commémorer la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local afin de promouvoir, d'une part, ses valeurs dont notamment la participation basée sur la communauté et l'inclusivité, la solidarité, la diversité et la tolérance, la responsabilité civique et la citoyenneté ; d'autre part, ses principes dont celui de la gouvernance locale, de la subsidiarité, de la légalité, de l'égalité, de la complémentarité, de la participation, etc.

Les Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine avaient choisi le thème de faire le point sur la campagne de l'Union Africaine : "Faire taire les armes à feu en Afrique d'ici 2020".

Cette Campagne de l'Union Africaine a pour objectif de parvenir à une Afrique sans conflits, de prévenir les génocides, de faire de la paix une réalité pour tous et de débarrasser le continent des guerres, des conflits violents, des violations des droits de l'homme et des catastrophes humanitaires.

Le thème de cette campagne est d'une importance capitale pour le développement dans la mesure où la paix est l'un des meilleurs moyens de parvenir au développement ; ce dernier étant la conséquence de la Décentralisation et la démocratie. « La trilogie des trois D (Décentralisation, Démocratie et Développement), chère au Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles.

Consécutivement à cette campagne, en cohérence avec le thème de l'année 2020 proposé par l'Union Africaine, il est proposé d'adopter comme thème pour la célébration de la JAD 2020 « La contribution des autorités locales à la prévention des conflits et au maintien de la paix sur le Continent ».

Les collectivités territoriales, par leur proximité avec les populations, sont souvent en première ligne dans la gestion des catastrophes ou des conflits. Elles sont aussi le lieu de manifestation des tensions entre groupes sociaux avant leur montée en régime sous forme de crises ou conflits ouverts, voire de guerres. L'expérience montre aussi que dans des situations post-conflits, le retour à la paix et à la concorde entre communautés nécessite une approche de proximité, conduite avec la participation des élus locaux, c'est-à-dire, les autorités publiques les plus proches des populations, donc ayant souvent leur confiance.

Pour une Afrique en paix durable, partageant des valeurs telles que l'inclusion et la cohésion sociale, le mieux vivre ensemble en harmonie, l'égalité des droits pour tous d'accéder aux services publics de base et la possibilité donnée à tous de se réaliser au mieux de leurs potentialités là où ils vivent, pour contribuer à la création des richesses et des emplois, notamment en faveur des jeunes et des femmes. On voit bien qu'il s'agit là des conditions nécessaires pour diminuer les conditions d'apparition des tensions au sein et entre les communautés locales, conditions dont la mise en place est dévolue par les lois de décentralisation aux collectivités territoriales.

C'est pour cette raison qu'il est proposé de décliner le thème principal de la JAD dans les deux sous-thèmes ci-après :

<u>Sous-thème 1</u>: La participation des collectivités territoriales d'Afrique au système d'alerte précoce sur les conflits de l'Union Africaine.

<u>Sous-thème 2</u>: La contribution des collectivités territoriales d'Afrique à la reconstruction de la paix et de la concorde entre communautés en situation Post conflits.

Ces deux sous-thèmes nous engagent en tant que pays en plein essor de la décentralisation comptant autant des collectivités territoriales Déconcentrées et Décentralisées à travers les 25 provinces ainsi que dans la Ville-Province de Kinshasa, à savoir : 145 Territoires, 98 Villes, 620 Communes (hormis les nouvelles), 474 Secteurs et 263 Chefferies.

En attendant de relever le défi de l'organisation des élections urbaines, municipales et locales aux fins de parachever l'architecture institutionnelle, les responsables des Exécutifs locaux en fonction sont invités à s'approprier le contenu du thème et des sous-thèmes car, la survenance des conflits est liée aux multiples facteurs (parfois imprévus) qui se développent dans le vécu communautaire. Autant ces conflits surviennent de manière imprévue, autant leur solution nécessite d'être réalisée avec célérité par les autorités locales en fonction, en se servant des tous les mécanismes constitutionnels, légaux et communautaires susceptibles de prévenir les conflits et de les résoudre.

Le Gouvernement de la République dont j'ai la responsabilité d'assurer la conduite se réjouit du fait que la commémoration de cette 9ème édition de la Journée Africaine de la Décentralisation intervient huit (8) mois après le Deuxième Forum National sur la Décentralisation, tenu du 11 au 14 Décembre 2019 avec comme thème « *l'évaluation du Processus de Mise en Œuvre de la* 

Décentralisation 11 ans après »; et comme j'affirmais lors de mon allocution au cours dudit Forum, il importe de souligner que la décentralisation est une grande préoccupation du Gouvernement de la République. C'est pourquoi, déjà, dans mon discours-programme, dont le crédo est « le redressement national à partir de la base », j'ai dédié le deuxième pilier du Programme du Gouvernement au renforcement de l'autorité de l'Etat, à la promotion de l'Etat de droit et à la démocratie.

De manière plus spécifique, le Gouvernement a la mission de rapprocher l'administration des administrés, de poursuivre et de parachever le processus électoral ainsi que d'assurer la viabilité et l'effectivité de la décentralisation.

Il va donc de soi que le thème général et les sous-thèmes choisis pour la commémoration de la Journée Africaine pour cette neuvième édition, sont au cœur des préoccupations du Gouvernement de la République Démocratique du Congo au regard des différents conflits qui émaillent et perturbent le bon fonctionnement des institutions nationales, particulièrement dans les Provinces et ETD de l'Est du pays.

Mon Gouvernement tient à rassurer les populations de ces Provinces et ces Entités de base quant à son engagement, notamment à travers les animateurs de celles-ci et grâce aux moyens conséquents, par rapport à leur sécurité et à leur quiétude.

Je vous encourage donc à participer de manière assidue aux activités de cette Journée et vous remercie pour votre aimable attention.

Sur ce, je déclare ouvert les travaux de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local.

Je vous remercie.